

Chers collègues élus de Trévou,

Tout d'abord, je vous souhaite à tous la bienvenue.

L'horloge de la vie tourne inexorablement et c'est ainsi que l'on se retrouve, sans le vouloir vraiment, doyenne de l'assemblée... Mais puisqu'il en est ainsi et qu'aujourd'hui il me revient l'obligation d'ouvrir cette séance très solennelle qui mettra un terme au processus de l'élection du maire de notre commune, je vous dirai que c'est avec honneur et modestie que je préside cette nouvelle assemblée.

En application de l'article L2122-8 je déclare ouverte la séance d'installation du maire de Trévou-Tréguignec pour le mandat 2020-2026.

Le quorum est atteint puisque nous sommes 15 présents sur 15 élus.

Je propose que la fonction honorifique de secrétaire de séance soit confiée comme le veut la tradition locale à la plus jeune élue, Madame Julie Sauvée.

Nous devons pendant les 6 années à venir nous intéresser de manière désintéressée aux affaires de notre commune ; il nous faudra écouter les habitants, questionner, faire des choix en notre âme et conscience.

À mes collègues élus du précédent mandat vous aurez, nous aurons, marqué notre passage comme d'autres avant nous et contribué à forger la commune de Trévou-Tréguignec, son visage d'aujourd'hui.

Par ce message d'introduction je voudrais vous inviter au travail collectif, au respect de la parole donnée, à toutes formes d'honnêteté, à la transparence, à l'engagement sans faille pour le service public, c'est-à-dire pour les habitants de Trévou. Nous avons l'obligation d'être exemplaires à l'égard de nos concitoyens qui nous ont fait confiance en nous élisant.

Être conseiller municipal, c'est aimer sa commune, aimer ses habitants, et avoir ce souci en permanence en tête. Cette tâche est faite d'attentions, d'inquiétudes, d'espoirs, mais aussi de combats parfois, mais notre récompense c'est la joie et la satisfaction de nos mandants. Avoir obtenu la confiance de nos concitoyens est un immense honneur, mais aussi une grande responsabilité, c'est aussi une grande satisfaction dans la joie de servir.

Dans le contexte de crise sanitaire, de crise économique, qui impactent fortement nos collectivités et nos concitoyens, nous sommes conscients que le nouveau mandat qui nous est confié, représente une lourde

responsabilité. Mais nous sommes aussi convaincus qu'une ambition mobilisatrice nous animera pour relever le défi de construire le Trévou de maintenant et de demain.

Cette ambition de faire de Trévou-Tréguignec une commune où il fait bon vivre, travailler, se cultiver, se détendre, grandir, nous souhaitons la partager avec l'ensemble des habitants et des forces vives du territoire. C'est l'essence même du programme qui a été proposé, et largement approuvé par nos concitoyens. Il sera le guide éclairé de notre action à venir.

En ma qualité de Présidente de séance, je dois procéder à l'installation de notre conseil, en rappelant tout d'abord que lors du scrutin du dimanche 15 mars la liste de Pierre ADAM, « le même souffle pour Trévou » a remporté l'élection avec 84,5% des suffrages exprimés.

*Nous allons procéder à l'élection du Maire puis de ses adjoints mais avant je suis dans l'obligation législative de vous faire savoir qu'il m'appartient de donner connaissance au Conseil des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :*

*Article L.2122-7 : « Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. »*

*Art. L.2122-4 : « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général. Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission Européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »*

*Art. L.O 2122-4-1 : « Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions. »*

Art. L.2122-8 : « La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal. Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé. »

Art. L.2122-10 : « Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal. »

Les deux plus jeunes déléguées après la conseillère municipale déjà désignée secrétaire de séance, Madame Julie Sauvée, sont désignées assesseurs ; il s'agit de Madame Aline Simon et Madame Gwenaëlle Le Goff.

Demander à l'assemblée s'il y a des candidats.

Appeler chaque conseiller municipal par ordre alphabétique,

ils doivent se déplacer pour aller voter et mettre leur bulletin dans l'urne.

Puis annoncer le dépouillement des votes.

Un assesseur vide l'urne.

Les assesseurs comptent le nombre de bulletins trouvés dans l'urne et donnent le chiffre.

Un des assesseurs ouvre les bulletins et les passe un à un à l'autre assesseur qui les lit à haute voix. À l'issue du dépouillement, annoncer :

- : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- A obtenu : Monsieur Pierre ADAM : 14 voix + 1 blanc.
- Proclamer Pierre ADAM maire de Trévou-Tréguignec

2<sup>ème</sup> partie :

**Pierre, je te proclame maire de Trévou-Tréguignec et pour une fois c'est moi qui t'adresse quelques mots :**

Pierre, au moment de te remettre l'écharpe de 1<sup>er</sup> magistrat de Trévou-Tréguignec, que tu reçois pour la seconde fois, je t'adresse mes très sincères félicitations pour cette belle élection et je te présente tous mes vœux de réussite pour les 6 années du mandat municipal que tu vas présider.

La tâche de maire est souvent difficile, parfois ingrate mais toujours passionnante, tu t'en es rendu compte et tu as assuré

C'est avec brio que tu as présidé le précédent conseil municipal 2014-2020 permettant à ton équipe de faire évoluer la commune de Trévou-Tréguignec dans un climat on ne peut plus serein. Je ne doute pas que tu sauras à nouveau mettre toutes tes compétences pour que ce mandat qui débute officiellement aujourd'hui soit à la hauteur des attentes de tes colistiers et de tous les trévousiens.

Je sais, nous savons, que tu seras le maire de tous les Trévousiens dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance, dans le souci de ne pas décevoir.

C'est avec émotion que je te remets cette écharpe, à toi qui en d'autres temps a été mon élève avant de m'être encore plus proche depuis plus de 30 ans. Je ferai de mon mieux à nouveau sur ce mandat pour remplir les missions que tu me confieras.

Cette élection, Pierre, est l'aboutissement naturel d'un parcours durant lequel tu auras certes douté puis repris courage avant d'annoncer ta décision de t'engager pour 6 nouvelles années. Se soumettre au vote des citoyens n'est pas chose aisée. J'ai beaucoup apprécié, comme tes colistiers de la précédente mandature, travailler avec toi ; la preuve la plus évidente est qu'aujourd'hui nous sommes 7 à poursuivre pour un autre mandat. J'espère qu'il en sera de même pour nous tous pendant les 6 prochaines années. Nous avons apprécié ton travail mais aussi ton intégrité et ta volonté de faire les choses comme il faut.

J'espère, sans en douter un seul instant, que tu continueras dans cette voie car tu es un homme de parole et d'honneur, à l'écoute de tous.

Comme a pu le dire un certain Pierre-Christian Taittinger éminent homme politique, « le discours d'un doyen doit avoir un certain charme, c'est d'être

suffisamment long pour être intéressant et suffisamment court pour n'ennuyer personne ». Il est donc sage que je m'arrête très bientôt.

Pierre, je t'adresse à nouveau tous mes vœux de réussite dans cette 2<sup>ème</sup> mandature et te réitère toutes mes félicitations pour cette ré-élection. Je souhaite à nouveau la bienvenue aux nouveaux élus et vous félicite tous pour votre engagement au service de la population trévousienne.

Ma dernière phrase sera pour dire à chacune et à chacun qu'être élu est une mission souvent difficile mais qui apporte beaucoup de satisfactions. Pour la mener à bien, il ne faudra jamais oublier que la première des attitudes est d'être toujours près des gens et surtout de porter un regard aimant sur chaque citoyen. Bon vent à l'équipe.